

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2024.119

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	21	Pour :	21
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation : 20 novembre 2024*

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Joséphine Baker, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents** : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, M. Daniel THOMAS, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE.

**Pouvoir(s)** : Mme Valérie DREUILHE pouvoir à Mme Annette BALAGUE, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Félix MANERO, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à M. Gérard ANDRE.

**Absent(s) excusé(s)** : Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lyliya CHALLAL, Mme Caroline CHALLET, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance** : M. TOURNIER.

**Objet de la délibération : CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE DE 2024**

**Exposé :**

Dans le cadre des avancements de grades pour l'année 2024 différents postes doivent être créés afin de nommer les agents sur leur nouveau grade.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L 332-8,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :** de créer :

- 3 postes ouverts aux grades du cadre d'emploi d'adjoints techniques territoriaux à temps complet,
- 1 poste ouvert aux grades du cadre d'emploi des animateurs territoriaux à temps complet,
- 1 poste ouvert aux grades du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps complet,
- 1 poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

**Article 2 :** de prévoir les dépenses correspondantes au budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

